

# AGATHOS

Revue ivoirienne de  
PHILOSOPHIE ANTIQUE

Numéro 003  
Décembre 2019

**ISSN: 2617-0051**

[www.agathos-uao.net](http://www.agathos-uao.net)

# AGATHOS

**Revue ivoirienne de Philosophie antique de l'Unité Pédagogique et de Recherche  
(UPR) Métaphysique et Histoire de la philosophie**

**Département de philosophie**

**UFR Communication, Milieu et Société**

**Université Alassane Ouattara**

**Directeur de publication : Prof. Donissongui SORO**

**Contacts de la revue :**

(+225) 07 66 37 80

(+225) 07 75 64 69

+225 03 30 36 31

Boîte postale : 01 BP 468 Bouaké 01

E-mail : [agathos.uao@gmail.com](mailto:agathos.uao@gmail.com)

Site internet : [www.agathos-uao.net](http://www.agathos-uao.net)

Bouaké - Côte d'Ivoire

**ISSN : 2617-0051**

## LIGNE ÉDITORIALE

Dans sa genèse et dans sa double structure conceptuelle et historique, toute philosophie est, avant tout, une mise en scène épistémique aux influences multiples et variées. Elle est un foyer pluriel de rencontres, un carrefour où des personnages conceptuels viennent encoder et décoder leurs discours. Pour le penser, la revue *Agathos* est un creuset d'incubation et de maturation de soi, un point de ralliement des savoirs passés, présents et à venir.

*Agathos* est ainsi un point focal de la pensée antique dans ses relations avec les autres champs de connaissance. Elle a pour vocation de promouvoir la production scientifique dans le vaste champ qu'ouvre la philosophie antique. En s'inscrivant dans ce champ disciplinaire, elle vise à relever les malentendus, dénouer les équivoques, revigorer les études antiques à travers un cheminement heuristique clair, et un questionnement tant érudit que fécond. *Agathos* vise également à constituer, pour l'espace francophone, un médium d'intégration ou de coopération institutionnelle au service de la recherche.

Par ailleurs, composante de l'expression idiomatique « Kalos kagathos » que la littérature grecque antique utilisait pour désigner ce qui est « beau et bon », le terme grec ancien « agathos », c'est-à-dire « bien », est un adjectif qui traduit l'excellence de caractère, la vertu. En cela, la revue *Agathos* est un espace de coalition entre les pensées du passé et celles d'aujourd'hui, pour que naissent de nouvelles promesses de réalisation d'un discours heuristique, exigeant et urgent en faveur de la philosophie antique.

Si, dans *La République*, Platon utilisait « to kalon », forme neutre de « kalos », pour définir l'idéal, et si l'exégèse de Luc Brisson traduit « Kalos kagathos » par « perfection humaine », la revue *Agathos* ambitionne d'être ce lieu de la recherche de l'idéal, de la perfection. Elle entend, par des contributions scientifiques de qualité, privilégier la quête de l'excellence. Elle veut apporter à l'actualité pensante, l'appui de la philosophie antique dont les avancées épistémiques ne se laissent pas jaunir par le temps.

En définitive, la revue *Agathos* se veut, à la fois, un instrument de pérennisation et de renouvellement du savoir. C'est un outil méthodologique et épistémologique permettant aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs de retrouver les approches anciennes. Comme telle, elle s'efforce de faire éclore des paradigmes discursifs nouveaux, ou de nouvelles formes d'intelligibilités arrimées à des sources et ressources théoriques,

doctrinales et conceptuelles, issues du creuset de la philosophie antique, dans un cheminement novateur et critique.

Le Comité de rédaction

## **ÉQUIPE ÉDITORIALE**

**Directeur de publication** : Prof. Donisongui SORO, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Directeur-Adjoint de publication** : M. Youssouf KOUMA, Maître de Conférences, Philosophie africaine et égyptologie, Université Alassane Ouattara

**Rédacteur en chef** : M. Kolotioloma Nicolas YÉO, Maître de Conférences, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Secrétaire Principal de rédaction** : Dr Fatogoma SILUÉ, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Chargé de la communication et des relations extérieures** : Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

### **Président**

**Prof. David Musa SORO**, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

### **Membres**

**Prof. Niamké KOFFI**, Philosophie politique et sociale, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Tanella BONI**, Philosophie antique, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Paulin HOUNSOUNON-TOLIN**, Philosophie antique, Antiquité tardive, Sciences de l'éducation, Philosophie pour enfant et Philosophie de l'éducation, Université d'Abomey Calavy

**Prof. Tiémélé Ramsès BOA**, Histoire de la philosophie et philosophie africaine, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Donisongui SORO**, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Prof. Élise Yapo, épouse ANVILLÉ**, Philosophie antique, École Normale Supérieure (ENS) de Côte d'Ivoire

**M. Kolotioloma Nicolas YÉO**, Maître de Conférences, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

## **COMITÉ DE LECTURE**

### **Président**

**Prof. Aka Landry KOMÉANAN**, Philosophie Politique, Université Alassane Ouattara

### **Membres**

**Prof. Niamké KOFFI**, Philosophie politique et sociale, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Tanella BONI**, Philosophie antique, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Paulin HOUNSOUNON-TOLIN**, Philosophie antique, Antiquité tardive, Sciences de l'éducation, Philosophie pour enfant et Philosophie de l'éducation, Université d'Abomey Calavy

**Prof. Tiémélé Ramsès BOA**, Histoire de la philosophie et philosophie africaine, Université Félix Houphouët-Boigny

**Prof. Ludovic Doh FIÉ**, Esthétique et philosophie de l'art, Université Alassane Ouattara

**Prof. Élise Yapo, épouse ANVILLÉ**, Philosophie antique, École Normale Supérieure (ENS) d'Abidjan

**M. Youssouf KOUMA**, Maître de Conférences, Philosophie africaine et égyptologie, Université Alassane Ouattara

**M. Kolotioloma Nicolas YÉO**, Maître de Conférences, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**M. Ehouman KOFFI**, Maître de Conférences, Grammaire et linguistique du français, Université Alassane Ouattara

**M. Mahamoudou KONATÉ**, Maître de Conférences, Éthique et épistémologie, Université Alassane Ouattara

## **COMITÉ DE RÉDACTION**

### **Membres**

**M. Mahamoudou KONATÉ**, Maître de Conférences, Éthique et épistémologie, Université Alassane Ouattara

**M. Naman Séni BERNI**, Maître de Conférences, Philosophie politique, Droits de l'homme et justice traditionnelle, Université Alassane Ouattara

**M. Baba DAGNOGO**, Maître de Conférences, Métaphysique et morale, Université Alassane Ouattara

**Dr Pierre Nanou BROU**, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr Chifolo FOFANA**, Maître-Assistant, Philosophie politique et sociale, Université Alassane Ouattara

**Dr Caleb Siéna YÉO**, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr Amidou KONÉ**, Assistant, Philosophie politique et sociale, Université Alassane Ouattara

**M. Sanguen Kouadio KOUAKOU**, Ingénieur des systèmes et réseaux distribués, Université Alassane Ouattara

## **SECRETARIAT DE RÉDACTION**

### **Membres**

**Dr N'goh Thomas KOUASSI**, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr Bi Gooré Marcellin GALA**, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr Nontonhoua Anne YÉO**, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

**Dr Mamadou BAKAYOKO**, Maître-Assistant, Métaphysique et morale, Université Alassane Ouattara

**Dr Ange Alassane KONÉ**, Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

## **PROTOCOLE DE RÉDACTION**

La revue *Agathos* publie des textes inédits en langue française. Ils doivent parvenir sous forme numérique (fichier Word) au Secrétariat de rédaction, au moins trois mois avant la parution du numéro concerné. Pour être publiés, les textes soumis doivent se conformer aux normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH) et aux dispositions typographiques de la revue *Agathos*.

### **I. Les normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH)**

Les normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES peuvent être articulées autour de six points fondamentaux.

## **1. La structure d'un article**

La structure d'un article se présente comme suit : Titre, Prénom (s) et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en français, Mots-clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Références bibliographiques.

## **2. Les articulations d'un article**

À l'exception de l'introduction, de la conclusion, des références bibliographiques, les articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres. (Exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

## **3. Les passages cités**

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

## **4. Les références de citation**

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est

d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens.

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de comportements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins,

dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

## **5. Les notes de bas de page**

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

## **6. Les références bibliographiques**

Ce point comprend, d'une part, les divers éléments d'une référence bibliographique ; et, d'autre part, la manière dont ils doivent être présentés.

### **6.1. Les divers éléments d'une référence bibliographique**

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser, après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>ème</sup> éd.).

### **6.2. La présentation des références bibliographiques**

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

PLATON, 1966, *La République*, trad. Robert Baccou, Paris, Garnier-Flammarion.

## **II. Les dispositions typographiques**

Elles sont au nombre de trois.

1. Le texte doit être présenté en Times New Roman (TNR), taille 12, Interligne 1,5, Format A4, Orientation : mode portrait, selon les marges ci-après : haut : 3 cm ; bas : 3 cm ; gauche : 3 cm ; droite : 3 cm.
2. Le nombre de mots d'un article doit être compris entre 5 000 et 7 000.
3. Les différents titres doivent être présentés en gras, sans soulignement.

## SOMMAIRE

- Protagoras : penseur de la paix ou thuriféraire de la guerre ?**, Kolotioloma Nicolas YÉO,  
Université Alassane Ouattara..... p. 1
- L'idéal de justice dans la tripartition de la cité chez Platon**, KOUASSI N'goh Thomas,  
Université Alassane Ouattara..... p. 17
- Platon et Machiavel : quelles perspectives pour la politique en Afrique ?**, Amed  
Karamoko SANOGO, Université Alassane Ouattara..... p. 35
- La rhétorique chez Aristote : une véritable discipline politico-scientifique à valoriser**,  
Djakaridja YÉO, Université Alassane Ouattara..... p. 48
- De l'éthique dans la pratique politique en Afrique : une analyse à partir du  
paradigme aristotélicien**, BINI Essonam, AZIALE Komlan Agbetoézian et BAMPINI  
Souglouman , Université de Kara..... p. 66



*Agathos*, n°003, décembre 2019, <http://www.agathos-uao.net>

## LA RHÉTORIQUE CHEZ ARISTOTE : UNE VÉRITABLE DISCIPLINE POLITICO-SCIENTIFIQUE À VALORISER

Djakaridja YÉO  
Université Alassane Ouattara  
djakyeo11@gmail.com

### Résumé

La rhétorique est généralement appréhendée comme un art de la manipulation dont il faut se méfier. Ses détracteurs la réduisent à une discipline discursive négative à tous égards. Mais, au-delà de cette dimension, elle est, chez Aristote, une discipline qui fait corps avec la science du fait de sa dimension méthodique et qui a une portée éminemment politique. Précisément, elle se présente chez celui-ci comme science du langage persuasif et matériau essentiel de la politique entendue comme science du vivre-ensemble dont l'aboutissement est la cité.

**Mots-clés :** Dialectique – Langage – Logique – Persuasion – Politique – Rhétorique – Science

### Abstract

Rhetoric is generally understood as an art of manipulation to be wary of. Its detractors reduce it to a negative discursive discipline in all respects. It is undeniable that the rhetoric consists of speech. But, beyond its discursive dimension, it is, for Aristotle, a discipline that is part of science because of its methodical dimension and has an eminently political significance. Precisely, it presents itself for him as a science of persuasive language and an essential material of politics as a science of living together, the outcome of which is the city.

**Keywords:** Dialectics – Language – Logic – Persuasion – Politics – Rhetoric – Science



## Introduction

La rhétorique fait l'objet de mépris depuis l'Antiquité. L'humanité a été mise en garde contre celle-ci tout au long de l'histoire. Et cela n'est pas sans inconvénient pour son appréhension commune. Sa simple expression fait penser à la tromperie, à la manipulation, au mensonge. La méfiance s'installe surtout lorsque la rhétorique s'invite dans le domaine de la politique. Cela est dû au fait qu'après sa naissance officielle<sup>1</sup> chez Corax et Tisias, la rhétorique a été prise en charge par les sophistes. Ces derniers n'ont pas échappé aux critiques de Platon (2011) qui dénonce<sup>2</sup> leur pensée et leur pratique de la rhétorique. Aujourd'hui encore, elle continue d'être considérée comme une pratique exempte de sincérité. F. Laupies (2003, p. 1) se fait le porte-parole : « La rhétorique se sert du langage comme d'une arme pour convaincre », c'est-à-dire qu'elle sert à prendre l'auditoire au piège des mots et qu'elle ne doit, par conséquent, jouir d'aucun crédit. J.-J. Robrieux (1993, p. 1) s'est aussi prononcé sur cette opinion populaire :

Le mot "rhétorique" est encore employé aujourd'hui dans des expressions péjoratives (...). On parle en effet de "discours rhétorique", comme de "musique rhétorique" ou d'"art rhétorique", pour valoriser des modes d'expression affectés, ampoulés ou artificiels. Si ce mot souffre de connotations négatives et tenaces, c'est qu'il renvoie à des pratiques du langage déjà considérées comme suspectes à l'époque de Platon et des sophistes.

Certes, plusieurs penseurs, à l'instar de J.-J. Robrieux (1993), R. Amossy (2009), O. Reboul (1991), ont tenté de donner à cette discipline ses lettres de noblesse, mais celle-ci continue de souffrir de son jugement dépréciatif. Dans cet élan de réhabilitation de la rhétorique, il convient de rappeler l'analyse qu'Aristote en fait. Pour ce faire, posons-nous la question suivante : comment se présente la rhétorique chez Aristote, surtout du point de vue de la science et de la politique ? Autrement dit, quel est le rapport de la rhétorique à la science et à la politique dans le philosophe aristotélicien ? Cette préoccupation centrale peut être analysée à travers les questions subsidiaires suivantes : la rhétorique n'est-elle pas théorisée par le

---

<sup>1</sup> Empédocle d'Agrigente est celui qui a jeté les bases de la rhétorique. Mais la naissance officielle de cette discipline est attribuée à ses disciples, Corax et Tisias.

<sup>2</sup> L'une des idées auxquelles a abouti notre réflexion *Critique de l'idée d'une "rhétorique philosophique" chez Platon* (YÉO, 2019) est que l'approche platonicienne de la rhétorique n'est que rejet de cette discipline.



Stagirite comme science du langage persuasif ? En outre, la rhétorique ne se présente-t-elle pas chez le maître du Lycée comme un matériau essentiel de la politique ou du vivre-ensemble ?

L'objectif de la présente analyse est de mettre en évidence la valeur de la rhétorique chez Aristote. Il s'agit précisément de faire comprendre la véritable nature de celle-ci, en l'occurrence, ses dimensions scientifique et politique. Ainsi, cette analyse vise à contribuer à la lutte pour la réhabilitation de la rhétorique face à la radicalité du jugement dépréciatif, hérité de Platon et renforcé par la *real* politique, communément porté sur cette discipline.

Nous nous servirons de la méthode analytico-démonstrative pour mener ce travail. Ainsi, le premier point de l'analyse présentera la rhétorique aristotélicienne comme science du langage persuasif. Le deuxième la présentera comme un matériau essentiel de la politique.

## **1. La rhétorique, la science du langage persuasif**

Aristote théorise trois genres de discours rhétorique : le délibératif, le judiciaire et l'épidictique. Pour chacun de ces discours, il montre la méthode appropriée pour persuader, non sans manquer de théoriser le mécanisme universel de la persuasion. Ainsi, il fait de la rhétorique la science du langage persuasif par la codification du mécanisme de la persuasion et par la stratification de la rhétorique en genres.

### **1.1. La rhétorique ou la codification du mécanisme de la persuasion**

La théorie rhétorique d'Aristote est une codification du mécanisme de la persuasion. Cette théorie montre comment le discours (quel que soit son genre) doit être construit afin de pouvoir persuader. En effet, les maîtres mots qui se dégagent de la définition classique de la rhétorique sont la technique, l'éloquence et la persuasion. Toutes les définitions historiques attribuées à la rhétorique sont des variables construites autour de ses trois concepts. La définition aristotélicienne de la rhétorique n'est pas en marge de cette orientation de technicité, d'éloquence et de persuasion. Selon Aristote (2014, 1355b26-34),

la rhétorique est la capacité de discerner dans chaque cas ce qui est potentiellement persuasif (...). [Elle] semble capable de discerner le persuasif sur tout ce qui est, pour ainsi dire, donné. C'est pourquoi, [poursuit-il], nous affirmons que sa dimension technique n'est pas cantonnée dans un genre qui lui serait propre.

Il ressort de cette définition que la persuasion est l'élément principal et principal de la rhétorique. O. Reboul (1991, p. 4) pense à juste titre que « la rhétorique [d'Aristote] est l'art de



persuader par le discours ». Ce qui suppose que la persuasion est le but de cette discipline chez le Stagirite.

Mais comment persuader<sup>3</sup> ? Aristote énumère deux types de moyens de persuasion : les moyens techniques et les moyens non techniques. Il affirme :

Parmi les moyens de persuasion, les uns sont non techniques, les autres techniques. J'appelle non technique tout ce qui n'est pas fourni par nous, mais existait au préalable, comme les témoins, les dépositions obtenues sous la torture, les engagements écrits, etc. ; est technique tout ce qu'il est possible d'élaborer par la méthode et par nous-mêmes (Aristote, 2014, 1355b35-39).

Et concernant les moyens techniques, il affirme :

Parmi les moyens de persuasion fournis par le moyen du discours, il y a trois espèces. Les uns, en effet, résident dans le caractère [*ethos*] de celui qui parle, les autres dans le fait de mettre l'auditeur dans telle ou telle disposition [*pathos*], les autres dans le discours lui-même [*logos*], par le fait qu'il démontre ou paraît démontrer (Aristote, 2014, 1356a1-5).

Le Stagirite indique qu'il y a des moyens qui existent indépendamment de l'orateur, c'est-à-dire les moyens non techniques, et d'autres qui peuvent être mis en œuvre par celui-ci, c'est-à-dire les moyens techniques. Ces derniers qui se résument dans le *logos*, le *pathos* et l'*ethos* sont les plus importants.

À travers le *logos* qui signifie à la fois la pensée et la parole, Aristote fait du langage un parler méthodique. Ce moyen renvoie à la dimension logique du discours. La logique consiste dans les méthodes déductive et inductive. La déduction et l'induction sont les deux méthodes de raisonnements dialectiques qui s'emploient également, en guise de méthodes d'argumentation, dans la rhétorique.

La déduction est la méthode de raisonnement par laquelle l'on infère d'un principe ou d'une hypothèse toutes les conséquences qui en découlent. La forme la plus classique de la déduction est le syllogisme. « Le syllogisme est un discours dans lequel, certaines choses étant posées, une autre chose différente d'elles en résulte nécessairement, par les choses mêmes qui sont posées » (Aristote, 2014, 100a25-27). C'est un raisonnement qui établit une nécessité logique entre un antécédent et un conséquent. La forme de syllogisme qu'Aristote attribue à la rhétorique, c'est le syllogisme dialectique. « Est dialectique le syllogisme qui conclut de

---

<sup>3</sup> La persuasion rhétorique est polysémique. La persuasion n'est pas toujours antonyme de la dissuasion. La dissuasion peut être une persuasion dans le sens où l'on persuade quelqu'un à, par exemple, se détourner de quelque chose de nuisible, d'indigne, d'injuste, de malsain, bref, de négatif.



prémises probables » (Aristote, 2014, 100a30). Il s'agit du syllogisme démonstratif qui procède par prémisses, non forcément vraies comme dans un syllogisme scientifique, mais probables ou valables (*endoxa*). Dans un tel syllogisme, les deux premières propositions constituent les prémisses du raisonnement. La première est une loi générale, appelée majeure. La seconde est un fait particulier, appelé mineure. La conclusion qui découle des prémisses est une inférence qui doit, pour être valide, obéir à des règles très précises. Ces règles sont dites extensionnelles, c'est-à-dire indépendantes du contenu empirique des termes.

« Quant à l'induction, c'est le passage de cas particuliers à l'universel » (Aristote, 2014, 105a 12-13). Elle peut consister à établir une thèse générale par collection de cas particuliers, ou à vérifier une thèse proposée comme prémisses avec tous les cas particuliers possibles. L'induction est donc un raisonnement qui consiste à aller des effets à la cause, des faits particuliers aux lois qui les régissent.

Mais, si la rhétorique emploie les mêmes procédés de raisonnement que la dialectique, il faut tout de même souligner quelques différences : le syllogisme dialectique devient un enthymème<sup>4</sup> en rhétorique, et l'induction dialectique devient un exemple en rhétorique. Le Stagirite précise bien cela :

J'appelle enthymème le syllogisme rhétorique, et l'exemple l'induction rhétorique. Et tous les orateurs mettent en œuvre les moyens de persuasion en produisant dans la démonstration soit des exemples, soit des enthymèmes. Il n'y a rien d'autre en dehors de cela (...) il est nécessaire que le syllogisme et l'induction en rhétorique soient la même chose que le syllogisme et l'induction en dialectique (Aristote, 2014, 1356b5-13).

Ainsi, Aristote innove en rhétorique par sa théorie du *logos* comme moyen de persuasion. S'il a déploré l'absence de théories relatives à ce moyen chez ses prédécesseurs, notamment les sophistes rhétoriciens, c'est parce qu'il estime qu'il est le plus important critère du discours persuasif, c'est-à-dire qu'il permet à la persuasion rhétorique d'être méthodique, démonstrative voire scientifique. Aristote ne s'attribue pas la première théorie rhétorique comme il le fait concernant la dialectique<sup>5</sup>. Mais, il a tout de même apporté un développement décisif à la rhétorique. Sa théorie du *logos* est d'une importance capitale pour cette discipline.

---

<sup>4</sup> L'enthymème peut être défini comme un syllogisme réduit à deux propositions.

<sup>5</sup> Concernant la dialectique, Aristote dit avoir trouvé un terrain vierge. Il s'attribue la première théorisation de la dialectique comme méthode rationnelle codifiée. Il est l'inventeur du syllogisme dialectique. Dans les *Réfutations sophistiques*, en 184a notamment, il l'affirme clairement : « De plus, en



Mais, l'importance du *logos* ne conduit pas le Stagirite à banaliser les autres moyens de persuasion. À côté du *logos*, le moyen rationnel, il reconnaît que, pour persuader, il se présente parfois la nécessité des moyens affectifs, à savoir le *pathos* et l'*ethos*.

Le *pathos* est relatif aux émotions, aux passions. C'est ce moyen qui consiste à tenir compte, dans le discours, de la disposition de l'auditoire. Aristote (2014, 1356a14-17) affirme, en effet, qu'« il y a persuasion par les auditeurs quand ces derniers sont amenés, par le discours, à éprouver une passion. Car nous ne rendons pas les jugements de la même façon selon que nous sommes remplis de tristesse ou de gaieté, d'amitié ou de haine ». C'est au moyen du *pathos* que l'orateur touche à la sensibilité de l'auditoire. Il permet une meilleure réceptivité de l'argumentation, concilie l'intellect et le cœur. On peut donc noter avec Amossy (2009, 180-181) que

la question des passions et leur mobilisation dans l'entremise de la persuasion montre bien à quel point la rhétorique dépend d'une vision anthropologique. Elle est intrinsèquement liée à la conception changeante de la rationalité humaine et du statut des affects chez le sujet pensant.

Cela veut dire qu'en matière de persuasion le *pathos* est parfois nécessaire. Il vient en appui au *logos*.

Quant à l'*ethos*, il est le moyen de persuasion relatif au caractère de l'orateur. Il s'agit de l'image que l'orateur se fait de lui-même, ou encore, l'image que l'orateur projette de lui-même dans son discours afin de se crédibiliser. Aristote (2014, 1356a5) affirme : « Il y a persuasion par le caractère quand le discours est ainsi fait qu'il rend celui qui parle digne de foi ». Pour ce faire, l'orateur doit, par l'entremise de son discours, se présenter lui-même comme une personne honnête et, donc, digne de confiance. Aristote (2014, 1356a5-10) s'explique : « Car nous faisons confiance plus volontiers et plus vite aux gens honnêtes, sur tous les sujets tout bonnement, et même résolument sur les sujets qui n'autorisent pas un savoir exact et laisse quelque place au doute ». Il veut dire que l'orateur a plus de chance de voir son opinion acceptée s'il se présente comme une personne honnête ; une personne bien disposée, compétente et, selon les cas, sévère ou bienveillant, agressif ou conciliant, austère ou amusant. En fait, l'*ethos* consiste à s'adapter à son auditoire en essayant, du point de vue de la morale, d'imaginer aussi fidèlement que possible leur vision des choses.

---

ce qui concerne la rhétorique, il y avait beaucoup d'exposés anciens, alors que sur la pratique du syllogisme nous n'avons absolument rien à mentionner comme précédent ».



Comme le *pathos* qui facilite la persuasion en touchant à la sensibilité, l'*ethos* facilite aussi la persuasion en suscitant la confiance. C'est en s'appuyant essentiellement sur le *logos*, et ce, dans un système qui prend en compte le *pathos* et l'*ethos*, et par ailleurs, le style et le plan du discours, que l'on aboutit à l'ensemble, ou presque, de la théorie de la persuasion rhétorique d'Aristote. Cette méthode générale de la persuasion est revue par le Stagirite en fonction des genres de discours ; d'où il fait de la rhétorique la science des discours.

## 1.2. La rhétorique comme une science des discours

La rhétorique aristotélicienne se présente comme science des discours. En effet, dans le but d'exposer la méthode de persuasion plus adaptée à chaque discours, le Stagirite fait une analyse minutieuse des différents discours qu'il définit en trois genres. Aristote (2014, 1358a35-1358b10) affirme :

Les espèces de la rhétorique sont au nombre de trois. Car les auditeurs de discours se repartissent précisément en trois espèces (...). C'est pourquoi, de toute nécessité, il y a trois genres (*genè*) de discours relevant de la rhétorique : le délibératif, le judiciaire, l'épidictique.

Le délibératif, le judiciaire et l'épidictique sont les trois genres de discours selon Aristote. Il s'agit des discours dans lesquels se rangent tous les discours sociopolitiques possibles. Chacun de ces discours a ses caractéristiques propres. Ces caractéristiques se définissent pour l'essentiel dans un objet, un temps et une méthode appropriée à chacun desdits discours. Aussi pouvons-nous en déduire une finalité (politique) bien définie pour chaque genre de discours.

Concernant le discours délibératif, Aristote (2014, 1358b7-12) fait savoir que « tantôt l'on exhorte, tantôt l'on dissuade. Dans tous les cas en effet, que l'on donne un conseil en privé ou que l'on adresse au peuple un discours sur les affaires communes, on fait l'une ou l'autre chose ». Cela veut dire que l'objet du délibératif, c'est l'exhortation ou la dissuasion. Dans le cas de l'exhortation, le discours vise à encourager, et dans celui de la dissuasion, c'est le contraire. Le délibératif s'inscrit dans la logique de ce que P. Chiron (2007, p. 140) appelle « l'indétermination de l'avenir et la possibilité pour l'homme d'être "principe des futurs" ».

Ainsi, « pour les discours délibératifs, le procédé le plus approprié est l'exemple car c'est en devinant le futur à partir du passé que nous nous déterminons » (Aristote, 2014, 1368a28-32). En effet, "l'exemple" dont parle Aristote renvoie à l'induction rhétorique. Certes, l'enthymème, c'est-à-dire la déduction rhétorique, n'est pas exclue, mais Aristote (2014,



1418a1) pense que « les exemples sont ce qu'il y a de plus adapté aux discours d'assemblée ». Par ailleurs, « la condition principale et la plus décisive pour être en état de persuader et de bien conseiller est de considérer tous les régimes pour analyser en chacun les mœurs et ce qui est pour lui conforme à la légalité et à l'utilité » (Aristote, 2014, 1365b22-30). C'est pourquoi, « la fin de chaque régime ne doit pas nous échapper, car les choix se font en fonction de la fin » (Aristote, 2014, 1366a2-10).

Cela dit, le délibératif concourt à la législation. Lorsqu'on délibère, on exhorte au meilleur et on dissuade du pire. Aristote (2014, 1354b5) affirme que « le jugement du législateur ne porte pas sur le singulier mais sur le futur et l'universel ». Il précise que « la fin visée par chacun de ces genres est différente, et comme ils sont trois, il y a aussi trois fins : pour le délibératif, c'est l'utile ou le nuisible » (Aristote, 2014, 1358b20-2). Le discours délibératif est donc le prototype du discours que l'on prononce à l'Assemblée. C'est le genre de discours rhétorique le plus politique qui soit. Il contient en quelque sorte le judiciaire et l'épidictique, même si Aristote analyse à part entière ces deux genres de discours rhétorique.

Quant au judiciaire, c'est le discours conforme à celui du tribunal. Il a pour objet l'accusation et la défense. En effet, « dans les procès, il y a d'un côté l'accusation et de l'autre la défense, car il est nécessaire que les parties adverses fassent soit l'une soit l'autre » (Aristote, 2014, 1358b10-15). C'est ainsi que contrairement au délibératif où l'on parle du futur, au judiciaire, c'est le passé. Car l'accusation ou la défense porte toujours sur un fait passé ou un acte accompli ou supposé accompli. Ainsi, comme procédé, « les enthymèmes conviennent mieux au judiciaire (...) le judiciaire porte sur ce qui est ou n'est pas, ce qui fait place davantage à la démonstration et à la nécessité, car le passé est régi par la nécessité » (Aristote, 2014, 1418a1-5). C'est pourquoi, « les enthymèmes, eux, sont tout à fait appropriés aux discours judiciaires, car le fait passé – parce qu'il comporte de l'obscurité – est ce qui prête le plus à l'établissement de la cause et à la démonstration » (Aristote, 2014, 1368a30-35). Cette démonstration nécessite la connaissance de trois points :

Premièrement, quels sont, et en quel nombre, les mobiles pour lesquels les gens commettent l'injustice ; deuxièmement, quelles sont alors les dispositions de ces gens ; troisièmement, de quels types sont leurs victimes et quelles sont les dispositions de celles-ci (Aristote, 2014, 1368b1-5).



Cela veut dire que la connaissance des causes des actes et les dispositions du bourreau et de la victime est nécessaire pour mener à bien un procès. Cette précision s'adresse au juge qui, d'ailleurs, doit éviter de se laisser influencer par les interventions qui tendent à stimuler les passions de l'âme et doit s'en tenir qu'au fait. « Car, la prévention défavorable, la pitié, la colère et autres semblables passions de l'âme, ne concernent pas le fait mais sont destinées au juré » (Aristote, 2014, 1354a15-20). La cible des passions n'est pas le fait, mais plutôt le juré.

En plus des moyens techniques de persuasion, Aristote évoque les moyens non techniques qui concernent exclusivement le discours judiciaire. Il précise que les moyens non techniques « sont propres aux discours judiciaires. Ils sont au nombre de cinq : lois, témoins, contrats, témoignages obtenus sous la torture, serments » (Aristote, 2014, 1375a20-25). Ces moyens sont extérieurs au fait, à l'objet du discours ; mieux, ces moyens ne participent pas à la démonstration du fait, mais sont tout à fait persuasifs dans le cadre d'un procès. Aristote souligne, par ailleurs, que tout cela doit se faire au regard de la loi. Car, « commettre l'injustice, c'est causer un dommage de plein gré en violation de la loi » (Aristote, 2014, 1368b7).

Cet exercice auquel le Stagirite soumet à la fois la défense et l'accusation, mais surtout le juré, concourt à l'instauration de la justice. Par exemple, lorsqu'Aristote (2014, 1369a5-10) précise que « toutes les actions commises sont nécessairement imputables à sept causes : le hasard, la nature, la violence, l'habitude, le calcul, l'emportement, le désir » il situe sur les prémisses à considérer pour mener à bien un jugement.

La justice étant la vertu politique à la suite de laquelle viennent toutes les autres vertus, le Stagirite présente le troisième genre de discours, celui qui inclut toutes les vertus communautaires : l'épidictique. « L'épidictique se divise en louange et en blâme » (Aristote, 2014, 1358b13). Autrement dit, ce discours consiste à louer ou à blâmer. Concernant le temps, « pour l'épidictique, c'est principalement le présent, car tous ceux qui louent ou qui blâment le font en fonction de données actuelles, même si l'on ajoute souvent un rappel du passé ou une anticipation du futur » (Aristote, 2014, 1358b15-20).

Comme méthode appropriée, le genre épidictique est le champ privilégié de l'amplification. Dans les discours épidictiques, l'essentiel est consacré à l'amplification des faits, c'est-à-dire à mettre en lumière leur beauté ou leur laideur, leur utilité ou leur nuisance. L'amplification permet de mettre au grand jour ce qui a de la valeur, de la grandeur, mais aussi



*Agathos*, n°003, décembre 2019, <http://www.agathos-uaou.net>

de mieux fustiger ce qui est déshonorable, indigne, malsain. Dans ce genre de discours, il est question « des actes sur lesquels tout le monde s'accorde, si bien que la seule chose qui reste à faire est de les revêtir de grandeur et de beauté » (Aristote, 2014, 1368a25-30).

Ainsi, blâmer ce qui démerite, et louer ce qui mérite conduit à la consolidation de la vertu communautaire. L'épidictique concourt au bien-être et l'intérêt communautaires dans la mesure où il consiste à encourager les actes que « l'on accomplit pour sa patrie en négligeant son intérêt personnel » (Aristote, 2014, 1366b35-39), les actes « dont la récompense est l'honneur davantage que l'argent » (Aristote, 2014, 1366b34-39). Aristote a bien compris – et comme les États actuels continuent de le faire – qu'il faut mettre au grand jour les actions et agissements des citoyens qui rehaussent l'image de la nation.

En somme, la stratification aristotélicienne des discours rhétoriques n'est rien d'autre que la théorisation des différents discours que l'on rencontre dans la communauté politique. Le plus de mérite politique est accordé au délibératif parce qu'il concourt à la délibération, à la législation. Mais il faut souligner que les deux autres, c'est-à-dire le judiciaire et l'épidictique, ne sont pas moins politiques ; en témoignent justement leurs finalités, la justice pour le judiciaire, et la vertu communautaire pour l'épidictique. Que vaut la loi sans la justice, et quel usage peut-on faire de la loi sans vertu communautaire ? Cette vision globale de la rhétorique aristotélicienne fait de cette discipline le substrat de la politique.

## **2. La rhétorique, matériau essentiel de la politique**

Les analyses qui portent sur la pensée politique d'Aristote tiennent peu compte de sa théorie rhétorique. Et généralement, les réflexions sur la rhétorique d'Aristote s'intéressent aux questions de l'art de la persuasion, de l'argumentation, aux mécanismes de la communication, etc. Le lien entre sa philosophie politique et sa pensée rhétorique n'est presque pas perçu. Et pourtant, l'étude de sa théorie rhétorique fait comprendre que la rhétorique est le matériau de la politique : elle est nécessaire dans le domaine politique et porte celle-ci, c'est-à-dire la politique, à son accomplissement.



## 2.1. La nécessité de la rhétorique dans le domaine politique

Il se dégage un lien étroit entre la rhétorique et la politique chez Aristote. Quand on suit de près sa pensée politique, surtout ses propos des débuts des *Politiques*, on se rend compte que le lien entre la rhétorique et la politique n'est pas à saisir seulement dans la pratique, au sens où ces deux disciplines sont concomitamment pratiquées dans la société. On décèle dans sa pensée un rapport de nécessité théorique entre la rhétorique et la politique. En effet, Aristote définit l'homme comme un être destiné à vivre en cité où les membres s'accordent sur ce qui contribue à leur bien-être, à leur épanouissement, et aussi sur ce qui leur est désavantageux ou nuisible. Il le dit ainsi :

La nature ne fait rien en vain ; or, seul parmi les animaux l'homme a un langage. Certes, la voix est le signe du douloureux et de l'agréable, aussi la rencontre-t-on chez les animaux ; leur nature, en effet, est parvenue jusqu'au point d'éprouver la sensation du douloureux et de l'agréable et de se les signifier mutuellement. Mais le langage existe en vue de manifester l'avantageux et le nuisible, et par suite aussi le juste et l'injuste. Il n'y a en effet qu'une chose propre aux hommes par rapport aux animaux : le fait que seuls ils aient la perception du bien, du mal, du juste, de l'injuste et des autres notions de ce genre. Or avoir de telles notions en commun, c'est ce qui fait une famille et une cité (Aristote, 2014, 1253a5-20).

Ce passage mentionne deux dimensions essentielles de l'être humain, ceux dont la nature l'a doté : le langage et le politique. Il ressort que la simple possession du langage ne suffit pas pour réaliser une cité, c'est-à-dire la vie politique. Pour y arriver, il faut que, grâce au langage, les hommes parviennent, au-delà de la signification mutuelle du douloureux et de l'agréable, à percevoir et exprimer ce qui contribue à la construction de la cité et aussi ce qui peut l'entraver. En explorant la pensée d'Aristote, l'on s'aperçoit que cela n'est plus le fait du simple langage, mais plutôt celui du perfectionnement de cette faculté qui conduit ainsi à la rhétorique.

La rhétorique consiste donc dans la technicité du langage qu'exige la politique. Cela sous-entend que le langage peut être technique. Comment expliquer cela chez Aristote ? Certes, comme le disent M. Crubellier et P. Pellegrin (2002, p. 114), « il n'y a pas d'ouvrage d'Aristote sur le langage. Ce dernier intervient dans de nombreux traités, mais pas avec la même fonction ». C'est dire qu'Aristote n'a pas axé la réflexion sur le langage dans un ouvrage particulier. Mais, le philosophe aristotélicien présente tout de même le langage comme un



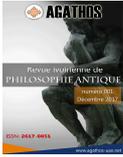
apanage de l'homme. Telle sa nature politique, le langage est donné naturellement et exclusivement à l'homme.

Dans son analyse de la communication, en effet, Aristote distingue le bruit (*psophos*) émis par les animaux et la voix (*phônè*) propre aux humains. La plupart des animaux émettent des bruits, certains, des sons. À la différence des humains, les animaux n'ont pas de voix. Seuls les humains sont dotés de larynx (ou « *pharynx* » chez Aristote) qui est l'organe de la voix. Et, grâce à la langue, la voix peut être articulée comme un bruit signifiant renvoyant donc à un parler (*dialektos*), c'est-à-dire à la parole. Ainsi, précise Aristote (2014, 535a31-32), « la parole, c'est l'articulation de la voix par la langue » qu'il convient aussi d'appeler langage. C'est aux humains que « la nature a donné cette capacité parce que, seuls parmi les animaux, ils font usage du discours et que la voix est la matière du discours » (Aristote, 2014, 786b20-23).

Les hommes ont d'ailleurs un parler multiple, fruit de leurs réflexions et des différentes affections de leurs âmes. Le parler est ainsi dynamique chez les humains et est, selon Aristote, par nature conventionnel. Le perroquet qui imite les phrases des hommes ne sera jamais un être parlant parce qu'il n'est pas doté de faculté appropriée qui puisse lui permettre de créer les mots et les noms, encore moins d'asseoir conventionnellement le langage avec ses semblables. La communication des animaux, parce qu'exempt de pensée, est limitée aux affections, elle n'est que simple imitation. Certes,

leur nature (...) est parvenue jusqu'au point d'éprouver la sensation du douloureux et de l'agréable et de se les signifier mutuellement. Mais le langage [propre aux humains] existe en vue de manifester l'avantageux et le nuisible, et par suite aussi le juste et l'injuste (Aristote, 2014, 1253a10-20).

Il se profile dans ce propos d'Aristote l'idée selon laquelle le langage permet l'expression des principes et valeurs du vivre-ensemble. Aussi primaires que furent les analyses du langage chez Aristote, elles mettent en évidence la possibilité voire la nécessité de techniciser le parler dans les relations interhumaines. Et, ses études minutieuses qui partent de la distinction des différents types de communication, celles des diverses espèces vivantes, pour mettre en évidence la particularité de la communication humaine, montrent pertinemment son souci de faire comprendre que cette communication obéit à des lois, à des mécanismes que l'homme



doit maîtriser et aussi améliorer<sup>6</sup>. C'est ainsi que les trois genres de rhétorique théorisés par le Stagiritique sont l'aboutissement d'une profonde réflexion sur le langage dans le sens de son perfectionnement et de son efficacité politique.

Bref, le langage est a priori donné à l'homme, mais le sens de la rhétorique se trouve dans la capacité de celui-ci à s'en servir pour réaliser sa destinée politique. Autrement dit, pour sa fin politique, qui n'est rien d'autre que "l'autarcie" ou le bonheur, la rhétorique est la capacité de l'homme à user de sa faculté langagière (ou rationnelle) pour déterminer (ou distinguer) et exprimer l'avantageux et le nuisible, le juste et l'injuste, le bien et le mal, et les autres notions afférentes. Tels sont les couples antithétiques fondamentaux, objets des trois genres de la rhétorique aristotélicienne (le délibératif, le judiciaire et l'épidictique), en fonction desquels une cité s'érige et fonctionne. Tout part donc de l'étude minutieuse du parler humain jusqu'à son perfectionnement politique, sinon dans le sens de l'accomplissement politique de l'homme.

## **2.2. La rhétorique, facteur d'accomplissement politique de l'homme**

L'accomplissement politique de l'homme a lieu dans la réalisation de la cité, la construction de la cité. Les hommes y parviennent par le moyen de la rhétorique. En effet, à l'état du politique, c'est-à-dire la simple inclinaison naturelle des hommes à vivre ensemble, le langage est aussi à son état primaire. Et à l'état de la politique, c'est-à-dire à la réalisation de la cité, le langage gagne en perfection par les mécanismes de la rhétorique. C'est ainsi que la rhétorique aristotélicienne place l'homme au centre de la réflexion. Et, de cette même manière, sa politique n'est pas assujettie à une logique transcendantale, c'est-à-dire qu'elle n'est pas orientée sur la base de considérations intelligibles. Dans la perspective aristotélicienne, la légitimité pour l'homme de s'autodéterminer tient en ceci :

L'examen du vrai et du semblable au vrai relève de la même capacité et, en même temps, les hommes sont par nature suffisamment doués pour le vrai et ils arrivent la plupart du temps à la vérité : en conséquence, celui qui a déjà l'aptitude à viser la vérité possède aussi l'aptitude à viser les opinions communes (Aristote, 2014, 1355a14-20).

Il est ici question de la capacité de l'homme à autoréguler son monde. Sur cette base, Aristote place l'homme au centre de la politique comme acteur capable, grâce à la rhétorique, de distinguer l'utile du nuisible, le juste de l'injuste et le bien du mal, et les autres notions

---

<sup>6</sup> Les diverses disciplines modernes et contemporaines qui ont pour objet d'étude le langage sont la confirmation de l'importance de ce travail.



afférentes. L'homme est perçu comme un être politique capable de délibération dans et pour son existence individuelle et collective. Le langage est non seulement propre à l'homme, mais lui est aussi donné comme faculté naturelle pour accomplir sa nature politique dont la réalisation passe par l'entreprise rhétorique. Il faut donc noter que la vie en société ne serait pas possible si les communautés humaines ne pouvaient se persuader par la communication, si elles ne pouvaient se manifester mutuellement ce qu'elles pensent être avantageux ou nuisible, juste ou injuste, bien ou mal.

Bien compris, les principes et valeurs communautaires n'émanent pas d'une transcendance ou de considérations intelligibles, mais de l'entremise de la rationalité discursive des membres de la communauté. Ce sont des principes et valeurs qui sont guidés par un choix réfléchi ou prudent et qui concourent à l'édification du vivre-ensemble. Aristote ne loge donc pas le bonheur politique dans « une vie contemplative » (Aristote, 2014, 1196a10). Le bonheur que préconise Aristote, c'est celui qui est à l'avantage et à la portée des hommes qu'il concerne.

On peut déduire de cette pensée du Stagirite que la rhétorique est fondamentale pour la science politique et les autres sciences pratiques. Si, dans la quête du bonheur, toutes les sciences pratiques sont subordonnées à la politique, il faut cependant savoir que toutes les sciences pratiques naissent de la rhétorique qui a pour objet « les opinions communes » (Aristote, 2014, 1355a20), c'est-à-dire les opinions valables ou probables (*endoxon*). Il faut saisir la rhétorique, chez Aristote, comme étant la science charnière sinon génitrice des sciences éthique, politique et sociale. Cette dimension fondatrice de la rhétorique est perçue par J. D. Romilly (2012, p. 137). Elle affirme :

La science politique et la science sociale naissent dans le sillage de la rhétorique, pour la servir et la renforcer (...). Le départ de tout est là. Le départ se prend sous l'impulsion de la rhétorique. Et puis, l'élan une fois pris, ces diverses sciences humaines s'affranchissent, se diversifient, et, une fois de plus, se font plus empiriques et plus modestes.

J. D. Romilly se prononce ici sur ce qui est au départ de toute science, à savoir les opinions probables, objet de la rhétorique. Certes, la politique occupe le rang le plus élevé parmi les sciences qui ordonnent la vie humaine, mais il faut savoir qu'elle naît et s'enracine dans la rhétorique. La rhétorique est fondamentale pour la politique, mais aussi pour toute la science, son instrument étant, selon Aristote, l'opinion probable. En fait, l'éminence et la



fondamentalité scientifique de la rhétorique réside dans le fait que, selon l'épistémologie aristotélicienne, toute connaissance – pour ne pas aller à la régression à l'infini – repose en dernière instance sur une opinion valable ou probable.

L'opinion valable étant l'objet de la rhétorique, il est déductible de cela que la rhétorique est le point de départ ou le point nodal de la science dans le philosophe aristotélicien. Rappelons que la rhétorique est « la capacité de discerner dans chaque cas ce qui est potentiellement persuasif » (Aristote, 2014, 1355b25-30), c'est-à-dire l'opinion probable. Pour la politique, elle est la capacité de trouver le probable concernant le bien, l'utile, le juste ou le beau. Ainsi, elle fonde essentiellement, voire substantiellement le mécanisme politique. Elle ne fait pas qu'examiner les principes de la politique, comme le pensent M. Crubellier et P. Pellegrin (2002, p. 148), elle les établit même. La rhétorique politique consiste dans l'élaboration des principes du vivre-ensemble axés sur l'utile et le nuisible, le juste et l'injuste, le bien et le mal, et les autres considérations ou valeurs qui s'y rapportent. La science de la législation aristotélicienne où règnent la prudence et l'intelligence délibérative n'est plus à rechercher ailleurs que dans la rhétorique.

Il faut retenir deux niveaux majeurs de la politique chez Aristote : celle, fondamentale, qui se perçoit dans la nature de l'homme – au sens où « un homme est par nature un animal politique » (Aristote, 2014, 1278b15-20) –, et celle qui concerne l'organisation du vivre-ensemble. C'est à cette dernière dimension de la politique, c'est-à-dire son organisation, mieux, le mécanisme par lequel se construit et fonctionne la cité, qu'est liée la rhétorique. Le langage simple s'avère insuffisant pour l'accomplissement politique de l'homme ; d'où la nécessité de la rhétorique comme élévation du langage à la saisie des notions communes, des valeurs communautaires.

O. Reboul (1991, p. 1) a raison de penser que la rhétorique est « constitutive de notre humanité ». Perçue ou inaperçue, elle est au cœur de la pratique sociale dans la mesure où elle désigne l'usage des techniques et stratégies (programmées ou spontanées, consciemment ou inconsciemment) de la parole efficace, de la parole destinée à avoir un impact sur l'auditoire, c'est-à-dire à le persuader. La persuasion, identité de la rhétorique, régit tous les domaines de la société. Par exemple, toute société met en place un mécanisme de persuasion éducative qui



forge les personnalités et les conduites de ses membres ; même la science évolue par persuasions et contre-persuasions constructives, si non ses trouvailles seraient définitives.

## Conclusion

Aristote situe, certes, la rhétorique dans l'ordre des affaires humaines qui sont rarement de l'ordre de la vérité démontrable ou démontrée. Mais, la déduction et l'induction qui fondent la logique<sup>7</sup> aristotélicienne, et qui sont les deux procédés nécessaires à « toute démonstration en général » (Aristote, 2014, 1356b7-8), confèrent une dimension scientifique à la persuasion rhétorique. La scientificité de la rhétorique tient ainsi dans sa dimension démonstrative au moyen du *logos*. Avec la démonstration, la persuasion rhétorique devient un savoir de type scientifique. Délibérative, judiciaire ou épideictique, la persuasion rhétorique aristotélicienne se veut méthodique voire logique. Certes, la logique a, dans sa généralité, comme le dit P.-M. Morel (2003, p. 58), « un principe de rigueur relative », mais « en tout cas on connaît scientifiquement au moyen d'une démonstration », dit Aristote (2014, 71b). D'ailleurs, l'épistémologie aristotélicienne stipule qu'il n'y a pas une science unique, mais des sciences par genre.

Sans prétendre faire de la rhétorique une science au sens premier du terme, Aristote l'a théorisée comme une discipline qui permet de raisonner et de communiquer en fonction des normes de la rationalité dans les nombreux domaines humains, et notamment dans le domaine politique, où la vérité absolue ne peut être garantie, mais où il existe du probable, du "potentiellement persuasif dans chaque cas" à saisir par la rhétorique. Sa rhétorique politique tient substantiellement en ceci : le passage du politique à la politique est corrélatif, sinon concomitant, à celui du langage à la rhétorique. Le langage et le politique, composantes de la double nature humaine, co-évoluent nécessairement. Du politique à la politique, et du langage à la rhétorique, il n'y a qu'un seul et même vecteur : le besoin de l'organisation du vivre-ensemble et la nécessité de la technicité (ou rhétoricité ou encore politicité) du langage. La cité aristotélicienne doit sa réalisation à la rhétorique subdivisée en trois genres : le délibératif, le judiciaire et l'épideictique.

---

<sup>7</sup> La logique a joué un rôle fondamental dans le développement de l'analyse philosophique classique appliquée aux formes de la pensée (*Logos*).



## Références bibliographiques

AMOSSY Ruth, 2009, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.

ARISTOTE, 2014, « Éthique à Nicomaque », *Œuvres Complètes*, traduction de Richard Bodéüs, Paris, Éditions Flammarion, p. 1975-2226.

ARISTOTE, 2014, « Histoire des animaux », *Œuvres Complètes*, traduction de Pierre Pellegrin, Paris, Éditions Flammarion, p. 1127-1415.

ARISTOTE, 2014, « La Génération des animaux », *Œuvres Complètes*, traduction de David Lefebve, Paris, Éditions Flammarion, p. 1575-1730.

ARISTOTE, 2014, « Les Politiques », *Œuvres Complètes*, traduction de Pierre Pellegrin, Paris, Éditions Flammarion, p. 2321-2536.

ARISTOTE, 2014, « Rhétorique », *Œuvres Complètes*, traduction de Pierre Chiron, Paris, Éditions Flammarion, p. 2599-2757.

ARISTOTE, 2014, « Seconds Analytiques », *Œuvres Complètes*, traduction de Pierre Pellegrin, Paris, Éditions Flammarion, p. 211-293.

ARISTOTE, 2014, « Topiques », *Œuvres Complètes*, traduction de Jacques Brunschwig, Paris, Éditions Flammarion, p. 295-452.

CHIRON Pierre, 2007, « Introduction », *Rhétorique*, traduction de Pierre Chiron, Barcelone, Flammarion, p. 7-81.

CRUBELLIER Michel et PELLEGRIN Pierre, 2002, *Aristote : Le philosophe et les savoirs*, Paris, Éditions du Seuil.

LAUPIES Frédéric, 2003, *Le Gorgias de Platon : Leçon philosophique*, Paris, P.U.F.

MEYER Michel, 2014, « Introduction », *Rhétorique*, traduction de Patricia Vanhemelryck, Paris, Librairie Générale Française, p. 9-38.

PLATON, 2011, « Gorgias », *Œuvres complètes*, traduction de Luc Brisson, Paris, Flammarion, p. 415-509.



*Agathos*, n°003, décembre 2019, <http://www.agathos-uaa.net>

PLATON, 2011, « Phèdre », *Œuvres complètes*, traduction de Luc Brisson, Paris, Flammarion, p. 1241-1297.

PLATON, 2011, « Protagoras », *Œuvres complètes*, traduction de Luc Brisson, Paris, Flammarion, p. 1435-1480.

REBOUL Olivier, 1991, *Introduction à la rhétorique*, Paris, P.U.F.

ROBRIEUX Jean-Jacques, 1993, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, Paris, Dunod.

ROMILLY Jacqueline De, 2012, *Les Grands Sophistes dans l'Athènes de Périclès*, Paris, Librairie Générale Française.